PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE LUNDI 1er FÉVRIER 2016 À COMPTER DE 19 :00 HEURES, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l'assemblée;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement portant le numéro 2016-02 « Règlement n° 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 de la municipalité;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : M. le maire Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

;

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale.

Aucun contribuable n'est présent.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Caroline Rioux informe toutes les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 20 janvier 2016.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2012-08;

M. Philippe-Denis Richard, explique le règlement 2016-02 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également les personnes présentes qu'un mémoire favorable à la modification du règlement tel que proposé a été déposé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Des commentaires / questions ont été formulés au sujet des PIIA, champs d'épuration et des zones concernées. À la suite de ces commentaires, il est recommandé de reprendre le processus d'adoption de ce règlement.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. le Maire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h14.

Yvon Laramée, **Maire**	**Caroline Rioux,** **Directrice générale**